

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THELLIER)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – TERRAINS COUBERTIN – CESSION D'UNE PARCELLE A
M. Mme COURTY**

**ECONOMIE – TERRAINS COUBERTIN – CESSIION D’UNE
PARCELLE A COURTY**

- VU la délibération N°18 du Conseil Communautaire en date du 3 mars 2011 relative au rachat du bâtiment par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à la société Pierre Cotte ;
- VU la délibération n°12 en date du 10 décembre 2015 relative à la cession du bâtiment Coubertin au profit de la SCI Mazioux Motoculture ;
- VU la délibération n°AFFDIV01 en date du 29/03/2018 relative à la cession de la parcelle AC 291 au profit de M. ANDRIANADA Nicolas et de Mme DUVAL Amandine ;
- VU l’avis des Domaines en date du 6 Février 2019 ;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la CCEDA est propriétaire d’un terrain de 944 m² situé au 2, rue Pierre de Coubertin à Lezoux (Parcelle cadastrée AC 310). Cette parcelle n’est pas viabilisée, cependant les réseaux EU, gaz, téléphonie, AEP et électricité sont situés sous chaussée rue Pierre de Coubertin, il a été précisé à l’acquéreur que les frais de viabilisation resteraient à sa charge.

Le terrain est classé en secteur UG au PLU de la commune de Lezoux, soit une « zone destinée principalement à la construction d’habitations construites généralement en ordre discontinu avec une occupation du sol modérée. Elle correspond aux secteurs périphériques du bourg. »

Monsieur le Président fait part que la CCEDA a reçu une proposition d’acquisition de Monsieur et Madame COURTY Yvon pour la parcelle cadastrée AC 310 sis Commune de Lezoux représentant une superficie de 944 m² au prix de 55€ le mètre carré (HT = TTC).

Il précise que M. COURTY va déposer un certificat d’urbanisme afin de connaître les règles de constructibilité sur la parcelle AC 310.

Ceci exposé, Monsieur le Président propose :

- La cession de la parcelle cadastrée AC 310 sis commune de Lezoux au prix de 55€ le mètre carré au profit de Monsieur et Madame COURTY Yvon, demeurant actuellement au 17, rue Saint-Exupéry 63190 LEZOUX ; il est précisé que cette vente ne sera pas assujettie à TVA ;
- De l’autoriser à signer la vente de ce terrain à l’étude de Me Leyrat notaire à Lezoux ;
- De l’autoriser à lancer les démarches permettant la vente de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l’unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.